

Le 3 février 2023

**Décision de la Présidente n° :  
12-2023**

**Objet :**

Accord-cadre de fourniture et  
pose d'éléments de signalisation  
Approbation de l'avenant n° 1

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
  - Vu le marché de pose d'éléments de signalisation verticale attribué à l'entreprise AZ MARQUAGE par décision de la Présidente n° 03-2021 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
  - Considérant que pour la bonne exécution des prestations, il est nécessaire de rajouter des prix au bordereau des prix unitaires ;

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver l'avenant n° 1 par lequel trois prix nouveaux sont rajoutés au bordereau des prix unitaires.

D'autoriser la Présidente à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr